

RÉSOLUTION DE L'AQPER EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement l'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé le droit international protégeant l'intégrité territoriale et l'acquisition de territoires par la force et ainsi a provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Rejoignant le peuple québécois dans sa désolation des souffrances émanant de cette tentative d'invasion pour le peuple ukrainien;

Exprimant notre solidarité et notre soutien à l'Ukraine et à sa population;

Reconnaissant les besoins du peuple ukrainien sur le territoire ou comme réfugié et la nécessité croissante de solidarité;

S'engageant à faire un don de 1000\$ à la Croix-Rouge canadienne;

Invitant tous les Québécois, Québécoises en mesure de participer à l'effort de solidarité de le faire, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne, à Médecins sans frontière ou autre;

Considérant les points ci-haut, il est résolu que l'AQPER joigne sa voix au concert pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Nous appuyons les mesures prise par le Canada et par le Québec pour sanctionner la Russie et appliquer de la pression pour amener la Russie à cesser son rôle de belligérant. De plus, nous invitons les membres de l'AQPER à appuyer et à se mobiliser dans l'effort collectif et humanitaire afin d'accueillir adéquatement les réfugiés ukrainiens en territoire canadien;

Enfin, l'AQPER tient à réitérer que l'expertise de nos membres peut être partagée pour accélérer le développement des énergies renouvelables partout dans le monde pour ceux qui veulent quitter l'énergie fossile russe.

